

Décision

Générale

colonial

Décision n° 331 du 13 mars 1946 :

n° 331

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mars 1946

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro
31 mars 1946

TEXTE INTÉGRAL

A titre exceptionnel le brigadier des douanes Ahmed Egué est autorisé à bénéficier d'une permission de quinze jours à solde entière et pour en jouir à dire (Somaliland), pour compter du 13 mars 1946. Cette permission viendra en déduction de la permission .d'absence annuelle dont l'intéressé pourra normalement bénéficier à compter du 29 octobre 1946.